

19<sup>ème</sup>  
Edition

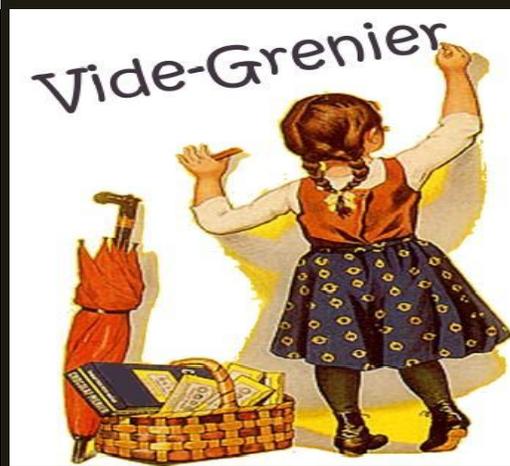
# SAINT AVE

(Salle Pierre Le Nouail)

2 000  
VISITEURS

120  
EXPOSANTS

## Dimanche 8 mars 2020



Ouvert aux professionnels et aux particuliers  
de 8 heures à 18 heures.  
Entrée 1.5 euros, gratuit pour les moins de 16 ans.  
Parking, itinéraire fléché, restauration et buvette  
(autorisation préfectorale en cours)

Renseignements au : 02.97.60.74.81  
Email : [saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr](mailto:saint.ave.ecolenotredame@wanadoo.fr)

**OGEC Ecole Notre Dame**  
9 rue du Général de Gaulle  
56890 Saint-Avé

### FICHE D'INSCRIPTION

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse .....

Téléphone : ..... EMAIL .....

Plaque d'immatriculation du ou des véhicules utilisés : .....

**Pièce d'identité:** (A présenter à l'accueil) joindre photocopie avec la réservation pour accélérer l'accueil .

Délivrée le : ..... par : .....

Registre du Commerce n° : ..... délivré par : .....

Livret de circulation n° : ..... délivré par : .....

Fait à ..... le ..... Signature: .....

Nature des produits proposés : .....

RESERVATION	quantité	Total
Table (s) de 3 mètres Ou (non cumulable)	15,00 euros x .....table(s)	_____
Mètre(s) sans table (situé(s) le long des murs)	4,50 euros x .....M	_____
Nombre de repas	..... x 5 euros	_____
<b>TOTAL (paiement à l'ordre de l'OGEC Notre Dame)</b>		..... €

#### Menu

**1 galette  
ou un sandwich  
garni  
1 boisson  
1 part de gâteau  
ou 1 crêpe  
1 café**

# Règlement

**ARTICLE 1** : L'OGEC de l'Ecole Notre Dame de Saint-Avé organise le **Dimanche 8 mars 2020** un TROC et PUCES qui se déroulera dans la **Salle Pierre Le Nouail - Rue des Droits de l'Homme – derrière le Dôme - 56890 Saint-Avé**

**ARTICLE 2** : Cette manifestation est ouverte à tous, particuliers, associations et professionnels.

**ARTICLE 3** : Chaque emplacement est loué 4,50 € le mètre sans table ou 15,00 € **la table** de 3 mètres. **Il est précisé que les emplacements tables se réservent à la table et non aux mètres.** Au moins une chaise par stand. **En aucun cas les allées ne doivent être encombrées et ceci pour raison de sécurité. Les portants à vêtements ne sont autorisés que sur les emplacements sans table (qui seront en pourtour de la salle).**

**ARTICLE 4** : Pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels est autorisée, c'est à dire d'objets non acquis par la vente.

**ARTICLE 5** : L'ouverture du TROC et PUCES au public est de 8h à 18h

**ARTICLE 6** : Les exposants doivent se présenter Salle Pierre Le Nouail Dimanche 8 mars 2020 à partir de 6h30 munis de la pièce d'identité spécifiée sur la réservation.

**ARTICLE 7** : Après l'installation du stand, le véhicule sera stationné à l'extérieur sous la responsabilité du propriétaire.

**ARTICLE 8** : Les exposants ne peuvent remballer avant 18h.

**ARTICLE 9** : Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la vente d'objets qui sont en contradiction avec l'identité et l'esprit de la manifestation (ex: **objets neufs, produits alimentaires, animaux, contrefaçon, armes, revues et cassettes à caractère délictueux...**)

**ARTICLE 10** : Les emplacements sont attribués selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

**ARTICLE 11** : Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, détériorations ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement du TROC et PUCES.

**ARTICLE 12** : L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement qui doit parvenir à l'Ecole Notre Dame - 9 rue du Général de Gaulle - 56890 Saint-Avé **avant le 2 mars 2020** Les organisateurs se réservent le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment. **Aucun remboursement n'est possible sauf situation particulière.**

**ARTICLE 13** : L'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement.

**ARTICLE 14** : Les exposants doivent laisser leur emplacement propre à leur départ et ne pas se débarrasser d'objets dans les containers réservés aux déchets.

**ARTICLE 15** : Il est interdit de fumer dans la salle Pierre Le Nouail.